le journal de Bourg

N16/2008

SOMMAIRE

Edito
Le mot du Maire
Vie du conseil municipal
Réunions du conseil
Les syndicats
Les travaux
Infos services
Etat civil 2008
Informations pratiques
Manifestations 2009

EDITO

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA.

« Vous avez un beau village ! » « Les entrées sont bien fleuries. » « Les accotements sont tondus. » Ces réflexions prononcées par des personnes de passage ont fait plaisir à un autochtone qui, de surcroît, aime son village, bien sûr parce qu'il y est né, mais aussi parce que les paroles entendues chatouillent sa fierté.

Oui, de son village il en est fier quand on en dit du bien, mais aussi, il est prêt à recevoir toutes les critiques, comme les autres bénévoles d'ailleurs qui s'activent pour l'embellissement du village.

Pour que notre pays soit attractif, il faut qu'il présente à celui qui veut s'installer de bons atouts : des biens d'équipements et des services mais aussi un cadre de vie agréable et un tissu relationnel accueillant.

La commune est là pour entretenir le patrimoine et réaliser des projets innovants… en essayant d'obtenir la manne substantielle pour jouer son rôle.

Grâce au bénévolat sollicité lors de journées citoyennes, des petits travaux sont effectués, ce qui diminue les charges financières et établit un esprit de convivialité et d'entraide. De nombreux habitants prennent aussi des initiatives et s'investissent pour mettre en valeur le patrimoine communal.

Dans une de ses célèbres fables, La Fontaine raconte l'histoire du « charretier embourbé » qui peste contre tout, rejetant sur autrui la cause de son malheur. Finalement, il sollicite l'aide du Dieu Hercule. Celui-ci lui conseille d'effectuer lui-même le travail pour désembourber la voiture. Ce qu'il fit avec réussite.

L'histoire est résumée dans le dernier vers de la fable devenu proverbe : « AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA ». N'est-ce pas le meilleur moyen d'arriver à ses fins !

LE MOT DU MAIRE

2008 est pour le village, une année importante budgétairement parlant et également du point de vue de son développement.

2008 marque la concrétisation de la réalisation d'un lourd projet qu'est la première phase de travaux du lotissement qui nous permet d'entamer la commercialisation.

Importante, également puisqu'il est offert aux habitants de recevoir l'Internet Haut Débit par satellite. Certes, l'offre est un peu plus onéreuse et moins fournie que par le système filaire mais tout aussi efficace. Importante budgétairement, car la crise que tout le monde connait et subit, nous a rattrapés avec une certaine violence et marque un frein à la vente des parcelles communales. Cette crise provoque un certain traumatisme, crée une certaine morosité dans tous les domaines notamment celui de la consommation avec toutes les retombées dues à notre société. Tout ceci va nous amener en 2009 à être très vigilant en termes de dépenses.

Je ne voudrais pas accentuer la sinistrose avec tout ceci. Il faut donc penser à l'avenir et préparer la fin d'année. L'hiver a déjà pointé le bout de son nez avec quelques alertes pour nous rappeler que Noël approche. Je tiens à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de passer d'agréables moments en famille et entre amis.

VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2008

Location de la salle de convivialité à l'association Familles Rurales de Longeau :
Le conseil donne son accord pour la location de la salle de convivialité à l'Association Familles Rurales de Longeau, tous les mardis, à compter de septembre 2008 jusqu'à juin 2009, moyennant un loyer annuel de 100€. Une convention sera établie avec ladite association précisant que l'entretien de la salle dû à l'activité reste à sa charge et qu'une attestation d'assurance responsabilité civile doit être fournie.

Demande de retrait de communes du SMTS Langres-Longeau :
Le conseil autorise le retrait de 21 communes du SMTS Langres-Longeau, à compter du 05 juillet 2008.

Travaux de voirie – P.A.T.
Suite à l'appel d'offres établi par la C.C.E.L, le conseil accepte le devis établi par l'entreprise COLAS EST de Chaumont, s'élevant à la somme de 12 109.50 € TTC pour réaliser les travaux de voirie « point à temps. »

Financement des travaux du lotissement « les Chenots » :
Le conseil charge le maire de contacter plusieurs établissements bancaires pour une demande de prêt ou autre financement d'un montant de 400 000 €, pour financer les travaux du lotissement.

Action sociale en faveur des agents territoriaux :
Les collectivités territoriales sont tenues depuis la loi du 19 février 2007 de mettre à la disposition de leurs agents des services ou des prestations d'action sociale.
A cet effet, le conseil décide d'inscrire une somme de 100 € au BP 2008 ;

Correspondant sécurité routière :
Le conseil nomme Dominique THIEBAUD correspondant sécurité routière de la commune.

Séance du 18 septembre 2008

Travaux du lotissement :
Après mise en concurrence et étude des offres, le conseil a décidé à l'unanimité, de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne pour une ouverture de crédit d'un montant de 400 000 € pour financer les travaux du lotissement.
La période de facturation des intérêts sera trimestrielle et la durée sera de douze mois, reconductible automatiquement pour une nouvelle période de douze mois. Le conseil a autorisé le maire à procéder aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

Prix de vente des terrains du lotissement :
Le maire a fait savoir que la viabilisation des terrains du lotissement est en cours d'achèvement et que la commercialisation des lots peut être lancée.
Le prix de vente des terrains est de 30 € le m2 TTC, comprenant une TVA à 19.60%.
Le conseil a établi le prix des neufs lots consultable à la mairie. Il a précisé que les frais et taxes seront à la charge des acquéreurs.

Participation voies et réseaux :
Le conseil a décidé d'aménager une partie du secteur contiguë au lotissement afin de desservir les parcelles privées et avait instauré le principe d'une participation voies et réseaux (PVR) concernant ces terrains.

Le coût total a été estimé à 100 385,30 € TTC. Le conseil a précisé que la création de ces réseaux est exclusivement destinée à permettre l'implantation de nouvelles constructions sur les terrains desservis.

Le conseil a ensuite procédé au calcul des surfaces concernées en fonction des dispositions prévues par le PVR. Le coût total des travaux revient à 93 739,06 €, déduction faite de la subvention du SERL estimée à 6 676,24 €. Il a fixé à 100 % la part du coût à la charge des propriétaires fonciers. Le montant de la PVR due par mètre carré de terrain nouvellement desservi a été calculé en effectuant la division du coût global (93 709,06 €) par la superficie concernée (9 738 m2) soit 9,62 € le m2.

Le conseil a autorisé le maire à signer les conventions relatives à ce PVR. Le paiement sera exigé au premier des deux actes établis : permis de construire ou acte de vente.

Frais scolaires pour 2007-2008 :
La commune participera aux frais de fonctionnement du Sivos de la Vingeanne soit 3 000 € pour 2 enfants en maternelle (1 000 € par enfant) et 2 enfants en primaire (500 € par enfant) ainsi qu'aux frais de fonctionnement des écoles de Langres, soit 1 560 € pour 1 enfant en maternelle (600 € par enfant) et 3 enfants en primaire (320 € par enfant.)

Questions diverses

- Le conseil a fixé à 274,45 € le montant de la redevance due par France Télécom pour l'occupation du domaine public par ses installations.

- Les prestations facultatives de conseils du receveur municipal, Mme Ribette, seront rémunérées pendant toute la durée du mandat.

- Pour la reconstruction du mur de soutènement du chemin de la Carpe au Prêtre, le devis de l'entreprise ELLORIOROZ pour un montant de 28 199,84 € TTC a été accepté.

- Petits travaux effectués cet été : remplacement d'un tenon en bois de la vieille cloche de l'église ; mise hors eau de la sacristie nord ; travaux annuels de tonte, désherbage et débroussaillage ; enlèvement des ferrailles sur le dépôt d'ordures en vue de sa réhabilitation, petites réparations de voirie. Les travaux de voirie « point à temps » seront effectués à la mi-octobre.

Un double hommage pour le 90ème anniversaire

Deux cérémonies ont marqué au village la commémoration du 90ème anniversaire de l'armistice.

La première a eu lieu sous une pluie battante à 9 h 30, à la Croix d'Arles au pied du monument érigé en 1973 à la mémoire du Général PATTON. La stèle était encadrée par 6 membres de l'Association "Rock of the Marne" habillés en tenue américaine de l'époque de la grande guerre. Trois autres personnes avaient revêtus l'uniforme bleu horizon des Poilus. **La commune s'est associée à cet hommage par le dépôt d'une gerbe en présence de plusieurs habitants du village.** Dans son allocution, le Maire a rappelé que le Général Patton fait partie intégrante de l'histoire locale puisque c'est au camp de BOURG, en 1917 qu'a été créé, à son instigation l'USA Tank Corps : ce dernier a participé aux combats de la fin de la guerre en 1918, sans oublier le rôle important que PATTON a joué pour la libération de la France en 1944 comme Commandant de la 3ème Armée U.S. Une cérémonie simple et solennelle en témoignage de l'amitié franco-américaine.

A 11 heures, un rayon de soleil éclairait le monument aux morts à l'instant même où sonnaient les cloches en prélude de la cérémonie d'armistice, juste 90 ans après la sonnerie du clairon qui annonçait la fin d'une guerre particulièrement inhumaine, à la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois de 1918.

Près de 80 habitants étaient rassemblés autour du monument au moment de la lecture par le Maire du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Après le dépôt d'une gerbe, ont suivi l'appel aux morts et la minute de silence en leur mémoire. Les jeunes ont ensuite entonné "la Marseillaise". Un moment émouvant quand les voix des anciens se sont mêlées à celles des plus jeunes. Le devoir de mémoire se perpétue. **La forte participation des habitants honore un petit village comme Bourg**. Une belle démarche citoyenne car ne pas oublier, c'est aussi une manière de mieux valoriser la paix et en assurer la pérennité.

Tous les participants se sont retrouvés ensuite à la salle des fêtes pour un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.

Syndicats intercommunaux

La commune fait partie de plusieurs syndicats intercommunaux. Ils ont été cités dans le tableau présenté dans le bulletin N°15 avec les noms des délégués du conseil municipal.

Afin de mieux connaître ces syndicats, vous trouverez ci-dessous le sigle de chacun d'eux accompagné de l'intitulé complet ainsi qu'un sommaire de leurs compétences.

C.C.E.L. : Communauté de Communes de l'Etoile de Langres. Regroupement de 17 communes autour des compétences : aménagement de l'espace, développement économique, gens du voyage, portage des repas, cadre de vie, aide technique aux petites communes... La **CCEL** a réalisé entre autres : les ronds points du SABINUS, l'aménagement de la zone à vocation commercial du Sabinus et de la zone de Rolampont et un hôtel d'entreprises.

S.M.A.E.P.L. : Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres. Adhérant au titre de la CCEL, le **SMAEPL** intervient sur 3 communautés de communes afin de réaliser l'aménagement des zones économiques. Ce regroupement a permis de mobiliser des fonds du département, de la région, de l'état et de l'Europe. Individuellement, les communautés n'auraient pas pu prétendre à ces subventions (75% du fonctionnement et de l'investissement)

S.M.T.P.L. : Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres. Il a pour vocation d'assurer le transport (petits et grands) pour une population de 26 928 habitants représentant 74 communes du Sud Haut-Marnais désirant se rendre à Langres, Saints-Geosmes, Chalindrey depuis leurs lieux de résidence et, ceci ,.deux fois par semaine.

S.M.I.C.T.O.M. : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères. Le syndicat est principalement orienté sur la gestion du ramassage et le transport des ordures ménagères de l'arrondissement de Langres ainsi que du suivi du tri sélectif : papiers, plastiques et verres

S.M.A.T.L.P.L. : Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres.
Orientations 2008-2013 : - réalisation d'un pôle d'Excellence Rurale (nature à Courcelles, la Halle du Sport et de la forme à Longeau, savoirs-faire à Val d'Esnoms, patrimoine à Dardenay). Développement des pôles d'hébergement de la Liez et de la Vingeanne, haltes fluviales, cheminements autour des lacs, itinéraires et sites.

S.E.R.L. : Syndicat d'Electrification de la Région Langroise.
Il regroupe 132 communes du sud haut-marnais représentées par 235 délégués.

Ce syndicat langrois aide, par des subventions, à la mise en place des renforcements, des extensions ou des enfouissements des réseaux de distribution et d'éclairage public, ainsi qu'à la réalisation des raccordements des particuliers.

Ses ressources, plafonnées à 400 000 €, sont assurées par un prélèvement de 3,5% sur le montant des consommations.

S.M.T.S. de Langres-Longeau : Syndicat Mixte des Transports Scolaires Langres-Longeau. Il a pour vocation d'assurer le transport des enfants scolarisés en classe primaire, secondaire, étude générale et technique, de leurs lieux de résidence vers les écoles, collèges et lycées de Langres.

PAYS DE LANGRES :

Objectifs : mettre un terme au déclin démographique et renforcer l'attractivité du territoire. Un plan décliné selon 4 axes : l'économie, la culture, le tourisme et l'environnement (zones d'activité : Langres-Nord, Langres-Sud, Chalindrey, la Niche du « Chien à Plumes », élaboration de l'Encyclopédie du Pays de Langres…).

OFFICE DU TOURISME DU PAYS DE LANGRES (Association)

. Cinq missions au service du développement touristique du pays de Langres :

- Accueillir et renseigner les visiteurs,
- Promouvoir Langres et son pays,
- Commercialiser les produits touristiques,
- Animer et ouvrir les monuments au public,
- Développer la filière randonnée.

fleurissement du village : rue du General Patton

Le point sur les travaux

LOTISSEMENT

TRAVAUX REALISES DU 15 JUIN AU 5 OCTOBRE 2008

- Pose des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Réalisation des branchements eaux usées et eau potable
- Pose des regards
- Réalisation du bassin d'infiltration
- Mise en place du séparateur d'hydrocarbures
- Terrassement et pose de la réserve incendie
- Pose des réseaux secs : électricité, éclairage, télécommunications
- Pose des coffrets et raccordement électrique.

FIN DES TRAVAUX : 5 OCTOBRE 2008

N° de Lot	Réf. Cadastrales	Surface du Lot en m²	Prix du lot HT	Montant TVA	Prix du lot TTC	Estimation Frais de vente (hors frais de prêt)	Pourcentage (en %)
1	ZH n°76	1772	44 448,16 €	8 711,84 €	53 160,00 €	1 500,00 €	2,82
2	ZH n°77	1752	43 946,49 €	8 613,51 €	52 560,00 €	1 500,00 €	2,85
3	ZH n°78	1705	42 767,56 €	8 382,44 €	51 150,00 €	1 490,00 €	2,91
4	ZH n°79	1469	36 847,83 €	7 222,17 €	44 070,00 €	1 390,00 €	3,15
5	ZH n°80	1389	34 841,14 €	6 828,86 €	41 670,00 €	1 380,00 €	3,31
6	ZH n°81	1991	49 941,47 €	9 788,53 €	59 730,00 €	1 550,00 €	2,60
7	ZH n°82	1686	42 290,97 €	8 289,03 €	50 580,00 €	1 480,00 €	2,93
8	ZH n°83	1520	38 127,09 €	7 472,91 €	45 600,00 €	1 400,00 €	3,07
9	ZH n°84	1225	30 727,42 €	6 022,58 €	36 750,00 €	1 300,00 €	3,54

RECEPTION DES TRAVAUX DU LOTISSEMENT : MARDI 7 OCTOBRE 2008

La municipalité, le maître d'œuvre et les entreprises ont procédé à la réception des travaux d'aménagement du lotissement « Les Chenots » le mardi 7 octobre 2008. Les travaux ont été réalisés en 4 mois, grâce à une bonne coordination des interventions des entreprises. La viabilisation des lots concernant la voirie, les réseaux et l'éclairage public a été complétée par des installations sécuritaires : une citerne incendie de 120 m3 enfouie dans le sol et un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux d'écoulement de la voirie. Afin d'éviter de possibles dégradations, les bordures de trottoirs et le revêtement de la voirie seront réalisés après la construction des habitations. A noter que les déblais de terrassement ont permis d'agrandir le terrain de jeux situé à proximité. Ce projet a été effectué dans de bonnes conditions et conformément au planning. La commune souhaite accueillir au plus vite ses premiers nouveaux habitants.

AUTRES GROS TRAVAUX :

- Travaux de voirie « point à temps » sur les voies communales :
  Ils ont été réalisés par l'entreprise Colas la 2ème quinzaine d'octobre.
- Extension du réseau d'adduction d'eau :
  Alimentation de « la maison PEZZIN » : travaux prévus en décembre 2008.
- Reconstruction du mur de soutènement du chemin de la Carpe au Prêtre : début des travaux à la fin de l'année.

Infos services

SERVICES AUX SENOIRS :

- Portage de repas à domicile:
Bénéficiaires : les personnes de plus de 65 ans, les handicapés et les convalescents (sans condition d'âge). Prix du repas : 7,85 €
Contact : C.C.E.L. 03.25.87.32.21

- Aides à domicile:
On peut choisir entre une personne de son choix dont on sera l'employeur (utilisation de chèques emploi-service) ou une personne salariée d'un service d'aide à domicile.
A.D.A.P.A.H. TEL : 03.25.03.51.28
Ou A.D.M.R. TEL : 03.25.35.05.50
Aides financières possibles : Conseil Général (A.P.A.)

- Aides techniques: (déambulateur, siège, lit médicalisé …) sur prescription médicale.

- Service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.):
Pour une surveillance régulière. Financement assuré par l'assurance maladie.

- Adaptation du logement: Projet adapté à vos besoins pour raison de santé.
Pour des conseils : Habitat et Développement TEL : 03.25.03.71.22

- Entretien et petits travaux à domicile: Entreprises d'insertion :
Entr'in 52 TEL : 03.25.87.62.20
Tremplin 52 TEL : 03.25.87.62.63

- Télé-assistance: Prestataires : Filien A.D.M.R TEL : 03.25.95.05.50
ou Présence Verte M.S.A. TEL : 03.25.30.26.26

- Adresses utiles: Association France – Alzeihmer 52 TEL : 03.25.32.68.01
Association France Parkinson TEL : 01.45.20.22.20
Association Haut-Marnaise des diabétiques TEL : 03.25.03.64.31

AUTRES SERVICES :

- R.A.M : (relais parents-enfants-assistantes maternelles de la C.C.E.L.)
Informations et contacts : R.A.M. TEL : 03.25.90.03.51
Ou C.C.E.L. TEL : 03.25.87.32.21.

- Dans le cadre des services à la personne, les prestations informatiques à domicile (formation, assistance, dépannage) donnent droit à une réduction d'impôts au même titre que les autres services comme le jardinage, le ménage ….assurés par un organisme agréé.

L'association **DROUJBA TCHERNBYL FRANCE** recherche pour l'été des familles bénévoles pour accueillir un enfant des zones de TCHERNOBYL
Contact tel : 06 77 58 30 35

A SIGNALER :
Ne pas jeter à la poubelle les objets radioactifs à usage familial : anciens objets d'horlogerie luminescents en mauvais état, minéraux radioactifs …. Possibilité de les faire enlever par l'A.N.D.R.A.

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

ETAT CIVIL 2008

baptême républicain :

Elga Goutry-André

Décès : Sincères condoléances aux familles de :

Alice Moussus

Paul Rouot

Charlotte Meunier

Marcelle Griessen

Arrivée : Nous avons eu le plaisir d'accueillir:

Geoffroy Carbillet et Marylène Dupont

Départ : Sont partis pour d'autres horizons :

Mr et Mme Rouget

Ils nous ont quittés en 2008 . . .

ALICE MOUSSUS

Alice Moussus est décédée le 14 Janvier. Ses obsèques ont été célébrées le 16 Janvier en l'église de Bourg, en présence d'une nombreuse assistance venue lui rendre un dernier hommage. Issue d'une ancienne famille du village, Alice est née à Bourg le 20 Mars 1914 et a fréquenté l'école communale jusqu'à son certificat d'études. Elle était l'aînée de trois enfants et, souvent, elle aidait ses parents Georges et Marie Chouet, à la ferme. Puis, elle a appris la couture et la cuisine à l'école ménagère de Montigny-le-Roi. Le 24 Novembre 1945, elle a épousé Fernand Moussus, natif de Verseilles-le-Haut. De leur union sont nés cinq enfants : Alain, Marie-Françoise, Marie-José et deux malheureusement décédés en bas âge. Le cercle familial s'est ensuite agrandi avec la naissance de cinq petits-enfants : Lionel, Michaël, Stéphanie, Frédéric et Sonia puis de six arrière-petits-enfants qu'elle chérissait. Elle aimait les rassembler autour de la table familiale, soucieuse du bien-être de chacun et toujours d'humeur égale. Depuis toujours, elle pratiquait sa foi avec dévotion.
Alors qu'il se rendait à son travail, le jour même de leur 30ème anniversaire de mariage, son mari devait décéder, victime d'un accident de la route le 24 Novembre 1975.Les sorties dans la nature, les conversations entre voisines, les visites familiales et quelques voyages alimentaient son quotidien. En 1988, les premiers signes de la maladie de Parkinson l'obligèrent à quitter sa maison pour résider au Refuge des Cheminots de Bourbonne. De plus en plus handicapée, elle entra en 2000 à la maison de retraite de Percey-le-Pautel où elle s'est éteinte dans sa 94ème année.

Alice Moussus laissera l'image d'une personne simple, travailleuse, au service de sa famille et qui aimait beaucoup son village.

PAUL ROUOT

Paul Rouot est décédé le 30 Mai à l'hôpital de Monaco, des suites d'une longue maladie. Le 05 Juin, ses obsèques religieuses ont été suivies par de nombreux parents, amis et des habitants du village venus lui rendre un der nier hommage en présence du drapeau de l'ordre national du mérite.
Issu d'une ancienne famille du village, il est né à Bourg le 26 Décembre 1919. Entouré de cinq frères et sœurs, il a grandi et travaillé dans la ferme familiale jusqu'à l'âge de 20 ans. Le 25 Octobre 1941, il a épousé Jeanne Pidoux, dont la maman Marthe avait tenu la petite épicerie - café de Bourg. De leur union sont nés trois enfants : un petit Jean-Paul qui décédera en 1945 à l'âge de 2 ans et deux filles Nicole et Christiane. Plus tard, la famille s'est élargie avec la naissance de quatre petits-enfants et six arrière-petits-enfants. Paul Rouot est entré dans la gendarmerie en 1943 et a participé à la guerre d'Indochine de 1947 à 1949. Il a poursuivi sa carrière dans le Midi et l'a terminée à Menton en tant qu'adjudant-chef. La retraite venue, il a voulu écrire sa vie, son enfance à Bourg, ses années au service de la gendarmerie, la guerre de 39-45 et celle d'Indochine, périodes qui l'avaient beaucoup marqué. Avec Jeanne, il a parcouru un long chemin : 67 années de vie commune depuis les bancs de l'école de Bourg jusqu'à Menton où ils avaient choisi de passer leur retraite. Chaque année, ils revenaient à Bourg pour respirer l'air du pays, là où se trouvaient leurs racines et tellement de souvenirs dont beaucoup font partie de la mémoire collective du village.

Il repose désormais dans le cimetière communal.

CHARLOTTE MEUNIER

Charlotte Meunier est décédée le 28 Juillet après une courte hospitalisation, dans sa 79ème année.
Amis, habitants du village et des alentours, sont venus nombreux à ses obsèques le 30 Juillet, en l'église de Bourg, afin de lui rendre un dernier hommage et soutenir sa famille. Charlotte est née dans le Doubs le 22 Août 1929 au sein d'une grande famille et est toujours restée attachée à sa terre d'origine. Le 11 Décembre 1948, elle a épousé Paul Meunier et six enfants sont nés de cette union : Nelly, Annie décédée en bas âge, Odile, Gilles, Dominique et Jean-Paul. Plus tard, le cercle familial s'est agrandi de dix petits-enfants et huit arrière-petits-enfants. La famille a vécu dans le Bassigny où Charlotte effectuait des travaux dans les fermes puis vint habiter à Bourg en 1965. Malheureusement, Charlotte a eu la douleur de perdre son mari en 1974. Pour subvenir aux besoins des siens, elle a travaillé à l'usine Seb à Longeau jusqu'à sa retraite. Une dure épreuve la frappa à nouveau en 1984 avec la disparition de son fils Jean-Paul. Sa vie aura été marquée par des chagrins mais aussi par des joies lors des anniversaires avec sa grande famille. Elle aimait le contact et saluait chaque passant d'un geste amical tout en vaquant à ses occupations favorites : le jardinage et le fleurissement de sa maison et des abords. Elle nourrissait les oiseaux et souvent, on pouvait la croiser sur un chemin en compagnie de son chat noir qui la suivait pas à pas. Elle ne manquait pas d'assister au repas des anciens et de plaisanter en société. Elle aimait rendre service autour d'elle. Ainsi, elle était dépositaire des bouchons plastiques au profit de l'association « Les bouchons du cœur ». Sa dernière grande joie fût d'assister au mariage d'un de ses petit-fils dans le midi.

Avec la disparition de Charlotte, c'est une figure du village qui s'en va.

MARCELLE GRIESSEN (doyenne du village)

Marcelle Griessen, née Déchanet, doyenne du village, est décédée le 03 Novembre dans sa 89ème année, après une courte hospitalisation. Elle a vu le jour à Lavernoy, le 06 Février 1920. Le 13 Mai 1943, elle a épousé Oswald Griessen, venu de Suisse en 1925 pour travailler dans les fromageries du Bassigny. De leur union sont nés deux enfants : Mireille et Bernard. La famille s'est ensuite agrandie de quatre petits-enfants et de sept arrière-petits-enfants. Le couple est resté à Lavernoy pendant neuf années. En 1954, la famille est venue s'installer à Bourg, pour exploiter la ferme de Cherrey. Pendant plusieurs années, avec son mari, elle a assisté au repas annuel des aînés. Marcelle était restée très attachée à son village natal qu'elle revoyait régulièrement. Elle supporta difficilement la perte de son mari en 2001. Tant que ses moyens physiques le lui ont permis, elle se promenait dans les rues de Bourg pour faire un brin de causette aux « anciens », avec la personnalité qui la caractérisait. Elle aimait vivre au contact de la nature et, jusqu'à ces derniers temps, elle a accompagné son fils dans les champs. Sa santé déclinant avec l'âge, elle a pu, néanmoins, rester à la maison grâce à la bienveillance de son fils.

Marcelle repose aux côtés de son mari, à Lavernoy, où ses obsèques religieuses ont été célébrées le 06 Novembre.

INFORMATIONS PRATIQUES

Quelques numéros à retenir :

Mairie : - téléphone/fax - 03 25 88 01 23 - E-mail : mairie.bourg@wanadoo.fr
- permanence le lundi de 16 h30 à 18 h 00

Gendarmerie de Longeau : 03 25 88 42 04

Pompiers : 18 Samu : 15

Trésor public - perception de Prauthoy : 03 25 88 31 10
ouvert du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00 - Fermé au public le mercredi sauf rendez-vous.
Une boite à lettres est à disposition dans la cour de la mairie de Longeau, relevée le mardi.

EDF (sécurité dépannage) : 03 25 32 19 53

Dépôt de gaz : Jacques Pidoux (rue de l'église)

Correspondant du journal : 03 25 88 42 70 (Bernard Gouriet)

Personne relais (église) : 03 25 88 43 30 (Marie-Claude Gay)

Préparation aux cérémonies religieuses : Maryvonne Massotte, M-France Leprince et M-Claude Gay

Sonneurs de cloches : Laurent Gouriet, Philippe Massotte et André Gaché

Collecte des bouchons en plastique : dépôt au domicile de Gislaine André

Déchetterie mobile : à Longeau, vendredi des semaines impaires de 13 h à 19 h de mars à octobre et de 13 h à 17 h de novembre à février.

Gardes particuliers : Oursly Chouet et Alexandre Liégé.

Savez-vous que :

① **Vous pouvez emprunter le taxi à la demande du S.M.T.L.**

Attention: reservation avant 19h la veille au 03 25 88 97 98 chez PL JACQUES

Le mercredi : départ à l'abri bus à 13 h 50 - retour vers 17 h 10.

Le vendredi : départ à 9 h 55 - retour vers 12 h 30

② **Notre village est desservi par les commerçants suivants :**

Boulanger : les mardi, jeudi et samedi matin.

Fromagers : un le mardi et un le mercredi après-midi.

Marchand de primeurs : le jeudi après-midi.

Marchand de boissons : le jeudi matin 2 fois par mois et le 1er lundi de chaque mois

Prêt à porter "Odile vous habille" : 1 fois par mois. Cette liste n'est pas exhaustive

③ **Déchets :**

Des sacs de couleurs sont à disposition à la mairie pour le tri des déchets plastiques et papiers

- le lundi soir des semaines paires sortir les poubelles de déchets ménagers et les papiers
- le lundi soir des semaines impaires sortir les poubelles de déchets ménagers et les plastiques.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Quelques dates à retenir pour l'année 2009

11 janvier 2009- vœux de la municipalité
8 mai 2009 - Armistice 1945 au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur
feux de la saint jean : date à définir
13 juillet 2009- repas champêtre et feux d'artifice
11 novembre 2009 - Armistice 1918 au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur
15 novembre 2009 - Repas des Aînés organisé par le CCAS et la Municipalité

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique -

Comité de rédaction : Dominique Thiebaud-Bernard Gouriet-Michel Pernot-Philippe Massotte-Xavier Fouchault-Aleth Moussus-Henri Thomas